

S'WASCHPEL BLATT'L



Le bulletin municipal d'Oberbronn

Mai 2023 N° 48



CHASSE

Vous trouverez sur le site de la commune les arrêtés préfectoraux :

- fixant les périodes de chasse du gibier sédentaire pour la campagne cynégétique 2023/2024 dans le département du Bas-Rhin,
- fixant le sanglier (*Sus-scrofa*) comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) ainsi que les modalités de destruction à tir de cette espèce sur l'ensemble du département du Bas-Rhin pour la campagne allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024,
- autorisant le tir de nuit de l'espèce sanglier durant sa période de chasse (15 avril 2023/1er février 2024) et la destruction par des tirs de nuit de cette espèce en tant que de besoin dans le cadre de la prévention des dégâts (15 avril 2023/14 avril 2024).

MERCI

A TOUS LES PARTICIPANTS A LA JOURNÉE DE NETTOYAGE DE PRINTEMPS ORGANISÉE LE 1 AVRIL DERNIER



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La cérémonie du 8 mai se déroulera devant l'église protestante à 10h30.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

Attention : jours fériés

| | OBERBRONN | OBERBRONN-SUD | OBERBRONN-NORD |
|------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Bac ordures ménagères | Mardi 02 mai 2023 | Mardi 02 mai 2023 | Mercredi 03 mai 2023 |
| | Mardi 09 mai | Mardi 09 mai | Mercredi 10 mai |
| | Lundi 15 mai | Lundi 15 mai | Mardi 16 mai |
| | Lundi 22 mai | Lundi 22 mai | Mardi 23 mai |
| | Mardi 30 mai | Mardi 30 mai | Mercredi 31 mai |
| | Lundi 05 juin | Lundi 05 juin | Mardi 06 juin |
| Collecte sélective | Vendredi 05 mai 2023 | Vendredi 05 mai 2023 | Samedi 13 mai 2023 |
| | Vendredi 19 mai | Vendredi 19 mai | Vendredi 26 mai |
| | Vendredi 02 juin | Vendredi 02 juin | Vendredi 09 juin |

RAPPEL : INTERDICTION DE BRULER LES DECHETS VERTS, LES PAILLES ET AUTRES DECHETS A L'AIR LIBRE

Nous vous rappelons que le Règlement Sanitaire Départemental interdit tout brûlage de déchets à l'air libre. Les infractions au règlement sanitaire départemental concernent les déchets non dangereux comme les déchets de bois non traité, les plastiques, les cartons d'emballage, les déchets verts ...

Le brûlage de cette catégorie de déchets est sanctionné selon l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et l'article 131-13 du code pénal d'une amende qui peut aller jusqu'à 450 €.

Concernant le brûlage de déchets toxiques, il s'agit d'une infraction plus grave relative aux déchets dangereux comme les huiles de vidange, les solvants, les déchets de bois traité, les pots de peinture vides, les bombes aérosols...

Cette pratique est considérée comme un délit sanctionné selon l'article L.541-46 du Code de l'environnement. Cette infraction est passible d'une amende qui peut aller jusqu'à 75000 € et d'une peine de 2 ans d'emprisonnement.



EVITONS LA PROLIFERATION DES RATS

Nous avons reçu un certain nombre de signalements concernant la présence de rats. Afin de prévenir leur prolifération, nous vous demandons de ne pas laisser de déchets alimentaires à l'extérieur et de ne pas nourrir les animaux errants sur la voie publique, y compris dans les voies privées et les cours (ce qui est interdit selon l'article 120 du Règlement sanitaire départemental). Ces pratiques attirent les rats en leur offrant une source de nourriture abondante et régulière.

De plus, les dépôts extérieurs de déchets provenant de travaux ou l'entreposage de vieux meubles, de plaques de bois, d'isolants ou d'autres matériaux constituent autant d'abris favorisant la prolifération des rats.

C'est ensemble que nous améliorons notre cadre de vie. Merci de votre coopération.

FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE

L'Agence Postale Communale d'Oberbronn sera fermée pour congés du 02 au 05 mai 2023 et le 19 mai 2023.



MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Durant la période du 02 au 12 mai 2023, les horaires d'ouverture de la mairie sont modifiés comme suit :

Mercredi : de 09h00 à 12h00

Vendredi : de 14h00 à 16h30



Principales décisions du Conseil municipal réuni les 30 mars et 6 avril 2023

Comme chaque année, les deux premières réunions de l'année sont essentiellement consacrées à des points financiers.

Séance du 30 mars

- Approbation des comptes de gestion 2022 dressés par le Trésorier de la commune et dont les résultats sont en tout point identiques aux résultats des comptes administratifs présentés par la commune.
- **Approbation des comptes administratifs 2022 se résumant comme suit :**

⇒ **Budget principal**

| Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------|------------------|----------------|----------------|
| Recettes | : 1 487 546,04 € | Recettes | : 634 127,28 € |
| Dépenses | : 1 049 606,81 € | Dépenses | : 521 517,64 € |
| Excédent | : 437 939,23 € | Excédent | : 112 609,64 € |

⇒ **Budget Eau**

| Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Recettes | : 224 353,16 € | Recettes | : 233 707,12 € |
| Dépenses | : 168 660,77 € | Dépenses | : 79 414,11 € |
| Excédent | : 55 692,39 € | Excédent | : 154 293,01 € |

⇒ **Budget Assainissement**

| Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Recettes | : 275 032,77 € | Recettes | : 159 393,97 € |
| Dépenses | : 137 358,74 € | Dépenses | : 16 794,74 € |
| Excédent | : 137 674,03 € | Excédent | : 142 599,23 € |

- **Affectation des résultats 2022**

Vu les résultats 2022 constatés au niveau des budgets respectifs et compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, le conseil décide de procéder aux affectations suivantes :

⇒ **Budget principal**

| | | |
|--|---|--------------|
| Affectation en réserves – Investissement | : | 101 000,00 € |
| Report en section de fonctionnement 2023 | : | 336 939,23 € |

⇒ **Budget Eau**

| | | |
|--|---|--------------|
| Affectation en réserves – Investissement | : | 36 000,00 € |
| Report en section de fonctionnement 2023 | : | 19 692,39 € |
| Affectation en réserves – Investissement | : | 137 674,03 € |

⇒ **Budget Assainissement**

Affectation en réserves – Investissement : 137 674,03 €

• **Crédits scolaires 2023**

Le Conseil décide d'attribuer un crédit de 72,00/élève, au titre de l'année 2023, sur la base de l'effectif inscrit au 1er janvier 2023

• **Remplacement des conduites d'assainissement en amont de la station d'épuration**

Suite à la détection d'importantes ruptures au niveau des conduites d'assainissement en amont de la station d'épuration, le conseil décide leur remplacement sur une longueur totale de 200 mètres.

Après consultation lancée auprès de 4 entreprises, les travaux sont confiés à l'entreprise SOTRAVEST pour un montant de 95 778,00 € TTC.

Ces travaux sont également susceptibles de bénéficier d'une subvention de la part de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 40 % du montant HT.

• **Aménagements de sécurité en entrées d'agglomération sur la RD28 et la RD 242**

Le Conseil approuve le projet d'aménagements de sécurité en entrées d'agglomération, soit :

⇒ 2 aménagements sur la RD 28, rue de Zinswiller

⇒ 2 aménagements sur la RD 242, rue de Gumbrechtshoffen

⇒ la modification de l'aménagement réalisé sur la RD 28, rue de l'Union

Le coût de ces travaux est estimé à 130 800,00 € TTC.

Une subvention est sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace sur la base du taux modulé attribué à la commune, soit 46 % du coût HT.

• **Approbation du Contrat de Territoire Nord Alsace avec la Collectivité européenne d'Alsace**

Afin de pouvoir bénéficier d'une aide de la part de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds communal Alsace, le Conseil approuve le Contrat de Territoire Nord Alsace élaboré par la CeA.

Séance du 6 avril

• **Taux d'imposition des taxes directes locales 2023**

Le Conseil reconduit, pour 2023, les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2022, soit :

⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,94 %

⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 94,47 %

⇒ Taxe d'habitation : 18,95 % (*)

(*) ne concerne que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

• **Fixation des redevances eau et assainissement 2023**

Le Conseil fixe comme suit les redevances eau et assainissement appliquées à partir de 2023 :

⇒ **Redevances eau**

Redevance : 2,50 € / m³

Taxe d'abonnement par semestre : 6,10 € / compteur de 20 mm

Taxe d'abonnement par semestre : 23,00 € / compteur de calibre plus important

⇒ **Redevances assainissement**

Redevance : 2,00 € / m³

Taxe d'abonnement par semestre : 10,00 € / compteur de 20 mm

- **Approbation des budgets primitifs 2023**

Le Conseil approuve comme suit les budgets primitifs 2023 :

⇒ Budget principal

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 714 100,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 775 000,00 €

Principaux investissements inscrits au budget primitif :

| Projets | Coûts estimés |
|--|---------------------|
| Aménagement rue de la Croix (voirie-terrains-E.P.) | 890 000,00 |
| Aménagements de sécurité en entrée d'agglomération | 143 000,00 |
| Eclairage public - Tranche annuelle | 120 000,00 |
| Acquisition propriétés SCI La Châtaigne | 92 500,00 |
| Acquisition terrains rue de la Croix | 90 000,00 |
| Solde terrain multisports | 40 000,00 |
| Etudes : silo - SI La Châtaigne - Etude de déraccordement | 47 000,00 |
| | |
| TOTAL : | 1 422 500,00 |

⇒ Budget eau

Dépenses et recettes de fonctionnement : 207 900,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 267 800,00 €

Principaux investissements inscrits au budget primitif :

| Projets | Coûts estimés |
|--|-------------------|
| Adduction d'eau potable - Rue de la Croix | 182 560,00 |
| Remplacement des compteurs d'eau - B.E. | 18 773,00 |
| | |
| TOTAL : | 201 333,00 |

⇒ Budget Assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement : 183 000,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 597 900,00 €

Principaux investissements inscrits au budget primitif :

| Projets | Coûts estimés |
|--|-------------------|
| Assainissement - Rue de la Croix | 364 485,00 |
| Remplacement conduites en amont de la station d'épuration | 110 000,00 |
| Etude de modelisation | 30 000,00 |
| | |
| TOTAL : | 504 485,00 |

- **Aménagement de la zone de loisirs multisports**

Le Conseil approuve les travaux supplémentaires liés à la gestion des eaux de ruissellement du talus et des eaux périmétriques au city-stade dont le coût s'élève à 39 999,96 € TTC.

ETAT-CIVIL : AVRIL 2023

Décès :

14/04 Frédéric BRAEUNIG âgé de 82 ans
domicilié au 5, rue des Eglises



LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE MAI (80 ANS ET PLUS)

| | | |
|-------|--------|--|
| 02/05 | 83 ans | Monsieur Florent G'STYR domicilié au 14, rue des Fontaines |
| 06/05 | 86 ans | Sœur Maryse LARIDAN domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie au 2, rue Principale |
| 06/05 | 84 ans | Madame Ariane HAECKER domiciliée au 1, rue des Comtes de Strahlenheim |
| 13/05 | 94 ans | Monsieur Pierre MAHLER domicilié au 27, rue de Niederbronn |
| 13/05 | 83 ans | Madame Denise BARGETZI domiciliée au 5, rue des Chasseurs |
| 16/05 | 83 ans | Monsieur Charles WEIL domicilié au 7, rue Wester |
| 17/05 | 80 ans | Madame Elsa SCHWEGER domiciliée au 16, rue des Fontaines |
| 21/05 | 85 ans | Sœur Annick RELLO domiciliée à la Maison Mère au 2, Rue Principale |
| 24/05 | 90 ans | Sœur Gilberte LAZARUS domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie au 2, Rue Principal |
| 28/05 | 85 ans | Madame Julienne SCHLEIFER domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie au 2, Rue Principale |
| 29/05 | 88 ans | Madame Suzanne JUNG domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie au 2, Rue Principale |
| 31/05 | 86 ans | Monsieur Richard KOEHL domicilié au 23, rue des Peupliers |



Les élèves de l'école d'Oberbronn rencontrent les résidents de l'Ehpad !



Lundi 3 avril les élèves ont fait une chasse aux œufs avec les résidents de l'EHPAD dans le parc du Couvent d'Oberbronn. Les enfants ont offert des cartes aux personnes âgées et leur ont chanté une chanson sur le lapin de Pâques. Ils ont passé un agréable moment ensoleillé avec nos aînés ! Le vendredi 14 avril, d'autres élèves ont joué à des jeux de société avec les résidents.



INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE



À partir du **Lundi 10 Avril 2023**,
les demandes d'inscriptions pour l'année
2023-2024 pourront être effectuées en
ligne sur le site

www.ccpaysniederbronn.fr

La demande d'inscription devra
impérativement être effectuée
avant le **Vendredi 5 mai au soir**.

Des difficultés avec le numérique ? Contactez notre conseiller numérique
Nathan BECKER au 06 72 29 39 23 ou nathan.becker@ccpaysniederbronn.fr.

Si vous n'avez pas accès à Internet, un formulaire pourra être retiré au sein des
structures d'accueil.

Flashez le QR code ou rendez-vous sur :
www.ccpaysniederbronn.fr

Pays de
Niederbronn-
les-Bains

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Terre d'innovations par tradition



ATELIER POUR LES + 60 ANS
GRATUIT



Le cerveau, le comprendre
pour mieux en prendre soin



Brain Up
Association

Crédit photo : Freepress / Mise en page : J. Doron - Jobo

Par un intervenant spécialisé de l'association Brain Up

À Rothbach

Les mardis 18, 25 avril et

2, 9, 16, 23 mai de 14h00 à 16h00

Mairie de Rothbach, 19 rue Principale

Inscriptions et renseignements : auprès de Delphine SCHEIBEL -
03.88.05.86.87 ou delphine.scheibel@ccpaysniederbronn.fr



Pays de
Niederbronn-
les-Bains

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VOTRE CONSEILLER FRANCE RÉNOV

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation ?

Prenez rendez-vous avec le conseiller
France Rénov !

5 Place du Bureau Central
67110 Niederbronn-les-Bains

LUNDI DE 14H À 17H
MARDI ET JEUDI
DE 9H À 12H & DE 14H À 17H



UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

03 88 06 59 53

jerenove@alsacedunord.fr

Plus d'informations sur :
www.ccpaysniederbronn.fr

Pays de
Niederbronn-
les-Bains

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



JOB DATING



JEUDI 11 MAI 2023

DE 9H À 13H

AU MOULIN 9 - 42 Avenue Foch, 67110 Niederbronn-les-Bains

MATINÉE SPÉCIALE DÉDIÉE À L'EMPLOI, LA
FORMATION ET LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Merci
d'apporter
plusieurs CV !



FORMATEURS, EMPLOYEURS ET SPÉCIALISTES DE LA
CRÉATION D'ENTREPRISES VOUS ATTENDENT

Plus d'informations sur
www.ccpaysniederbronn.fr

Pays de
Niederbronn-
les-Bains

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



3^{ème} Vide-Greniers



én Oberbronn
Culture et Patrimoine



Dimanche

14 mai

2023

OBERBRONN

Place du Couvent

10€ l'emplacement de 5 m

**Paiement à l'inscription
Véhicule autorisé sur l'emplacement**

**Buvette et restauration sur place
Stand Gâteaux et café au profit de l'école d'Oberbronn**

Renseignements et inscriptions

06 88 58 68 17

videgreniers.eocp@gmail.com

<https://www.facebook.com/enOberbronn/>

**Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique
EOCP – 28 rue de Zinswiller 67110 OBERBRONN**

www.oberbronn.fr

ATELIERS NUMÉRIQUES

MAI 2023

UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION JUSQU'À 8 PERSONNES

ATELIER COLLECTIF GRATUIT

Pensez à emmener vos appareils lors des différents ateliers (si vous en possédez)

DÉCOUVERTE DU SITE DES IMPÔTS
LE 4 MAI DE 9H30 À 11H30 - Mairie de Gundershoffen

SE FAMILIARISER AVEC LE SMARTPHONE
LE 9 MAI DE 9H30 À 11H30 - Espace Grappelli à Mertzwiller

DÉCOUVERTE DU SITE ET DE L'APPLICATION DE RÉSERVATION T'GO
LE 16 MAI DE 14H À 16H - Communauté de communes à Niederbronn-les-Bains

Pour plus d'informations : www.ccpaysniederbronn.fr

Pays de Niederbronn-les-Bains
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

Contact :
06 72 29 39 23
nathan.becker@ccpaysniederbronn.fr



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Lundi 08 mai 2023 à 10H30

Programme

- Rassemblement à l'Église protestante
- Ouverture par l'Entente musicale d'Oberbronn-Zinswiller
- Mot d'accueil
- Lecture du message de Mme Geneviève DARRIEUSSECO, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants.
- Dépôt de gerbe – Sonnerie aux Morts
- Marseillaise
- Allocation du Maire
- Clôture par l'Entente musicale d'Oberbronn-Zinswiller

PROCHAIN STAMMTISCH

12 mai 2023

R.D.V. fixé à 19 heures à l'Auberge
« Au Bœuf Noir »

28, rue Principale

Hildegard de Bingen

présenté par Pascale Haller



VIE LOCALE



PROCHAINES COLLECTES

LE MOULIN 9

42 avenue Foch - 67110 Niederbronn-les-Bains

Le lundi 22 mai de 16h00 à 19h30

RÉSERVES FAIBLES



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : mairie.oberbronn@laregie.fr

Directeur de la publication : Patrick Bettinger Mise en page : Jean Levatic

Crédit photos : Pixabay, Pexel, Jean Levatic